

Communiqué de presse

Berne, le 8 juin 2018 / tul

L'Eglise nationale en bonne voie pour sa nouvelle Constitution

Plus modernes et plus démocratiques, la nouvelle Constitution et le nouveau règlement du personnel de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne ont bénéficié d'un écho largement positif dans le cadre de la session de printemps 2018 du Synode. Les comptes 2017, bouclés avec un déficit minime, ont été approuvés sans discussion.

L'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne est en bonne voie pour se doter d'une nouvelle Constitution ecclésiastique. Réuni aujourd'hui pour sa session de printemps, le Synode (Parlement de l'Eglise nationale) a examiné en détail ce texte de base dans le cadre de la première lecture. Au cours de l'année écoulée, la Constitution de l'Eglise nationale a été remodelée en profondeur, notamment en lien avec la future entrée en vigueur de la nouvelle loi bernoise sur les Eglises nationales, que le Grand Conseil a adoptée au mois de mars dernier.

Introduction d'instruments parlementaires

La nouvelle Constitution ecclésiastique se veut plus moderne que celle, datant de 1981, qui est actuellement en vigueur. Elle renforce les institutions sans pour autant porter atteinte aux droits de participation démocratique des fidèles et des paroisses. Ainsi, le Parlement de l'Eglise nationale (jusqu'ici appelé «Synode») pourra désormais utiliser la motion, le postulat ou l'interpellation pour introduire des thématiques dans ses sessions. Il est également prévu d'instaurer une Commission de gestion (CG). Quant aux préoccupations des fidèles de langue étrangère, qui représentent presque 50 % des membres de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Berne, elles seront véhiculées par une Commission des communautés allophones.

Le Conseil de l'Eglise nationale, organe exécutif jusqu'ici appelé «Conseil synodal», sera élargi de six membres actuellement à désormais sept membres. Le système des départements sera renforcé, et les compétences du Conseil de l'Eglise nationale seront plus étendues. En particulier, il bénéficiera d'une plus grande marge de manœuvre financière. L'Administration sera nouvellement structurée et organisée, et ses tâches et compétences définies de manière plus claire. Ceci entre autres en perspective des nouvelles tâches qu'elle va être appelée à assumer, tâches dont se chargeait le Canton jusqu'ici, notamment l'administration du personnel concernant la centaine d'agents pastoraux.

Les délégué/e/s au Synode ont largement approuvé le projet de nouvelle Constitution ecclésiastique. Celui-ci a été envoyé en deuxième lecture après un faible nombre de modifications.

Règlement du personnel progressiste

Le règlement du personnel a dû être refondu en perspective du passage des agents pastoraux sous la responsabilité administrative de l'Eglise nationale. Avec ce règlement, l'Eglise nationale confirme son image d'employeur progressiste. Il prévoit notamment un congé de maternité plus long que le minimum légal, de même qu'un congé de paternité et un congé d'adoption.

La Constitution ecclésiastique et le règlement du personnel passent maintenant dans la phase de rédaction finale. A l'occasion de la session d'automne, ils seront soumis aux délégué/e/s au Synode pour approbation définitive.

Faible déficit

Les comptes 2017 ont été bouclés avec un déficit minime de quelque CHF 1300, ceci pour un total des charges s'élevant à environ CHF 5 688 000. Le budget 2017 prévoyait encore un déficit de CHF 72 000. Ce résultat réjouissant s'explique d'un côté par des dépenses plus faibles que prévu dans divers postes comptables, et d'un autre côté par des recettes plus élevées que prévu au niveau des contributions des paroisses.

Lors de cette session, le Synode a pris congé du conseiller synodal Wolfgang Neugebauer, qui a été membre de l'exécutif de l'Eglise nationale pendant dix ans. Il était surtout en charge de l'accompagnement des communautés allophones et des missions. Enfin, le Conseil synodal a informé sur l'état actuel du projet «perspectives 2020», qui est orienté sur l'élaboration des futures structures de l'Eglise nationale.

Pour toute information complémentaire et pour des interviews: Heinrich Gisler, Président du Conseil synodal, tél. 079 446 81 21, e-mail: kommunikation@kathbern.ch, www.cathberne.ch/eglise-nationale

L'Eglise nationale, une organisation avec un vaste champ d'activités

L'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne est l'organisation fondée sur le droit ecclésial étatique qui regroupe les quelque 166 500 catholiques résidant dans le canton de Berne (état en 2016). Elle assure le lien entre l'Etat et l'Eglise. Conjointement avec l'Evêché de Bâle, elle assure le fonctionnement de l'Eglise catholique romaine sur le territoire du canton de Berne.

L'Eglise nationale endosse un certain nombre de tâches au sein de l'Eglise catholique romaine. Elle assume ainsi la responsabilité pour la formation de base et continue des catéchistes, de même que pour l'animation de jeunesse et universitaire (Jubla et aki). Elle coordonne en outre la pastorale de fidèles de langue étrangère ainsi que les aumôneries des hôpitaux, des homes et foyers, des prisons et auprès des sourds.

L'Eglise nationale soutient de nombreuses organisations et des projets, notamment Caritas Berne et Jura, la Main Tendue Berne ou la Maison des religions. Ce faisant, elle s'implique activement pour des personnes confrontées à situations de vie difficiles ainsi que pour une bonne entente entre les religions.